

Tout pour affranchir !

Grégoire Teyssier

La fraude du système postal constitue une véritable plaie pour les administrations postales. Depuis toujours, elles luttent intensément pour tenter d'enrayer ce phénomène. Aujourd'hui encore, l'usage de faux timbres ou la réutilisation de timbres ayant déjà servis constituent un véritable fléau pour la Société canadienne des postes qui, en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, lutte constamment pour enrayer cette prolifération qui lui impute des pertes de l'ordre de 50 millions de dollars par année. Depuis quelque temps, la Société canadienne des postes tente de conscientiser le grand public à ce phénomène qui prend de plus en plus d'importance au pays.

Mis à part l'utilisation de timbres ayant servi, faux ou «lavés», il existe une myriade d'autres moyens, moins efficaces, mais plus faciles, de tromper la poste. Je vous propose donc quelques exemples de lettres canadiennes affranchies frauduleusement et dont la plupart sont arrivées à destination sans aucun problème. Il s'agit donc d'un monde merveilleux pour les philatélistes et les marcophiles, mais bien fâcheux pour les administrations postales... Que voulez-vous, le monde ne peut pas être parfait !

Je ne tiens pas ici à faire l'apologie de ce genre de pratique illégale. Les pièces que j'illustre, et qui proviennent de ma collection, n'ont que très peu de valeur marchande. Elles n'ont qu'un intérêt anecdotique. D'autre part, je me permettrai de mentionner que, selon la loi des postes de 1981, ce genre de pratique est considéré comme criminel; une peine d'emprisonnement peut même être encourue. Avis aux intéressés...

1. Réutilisation de timbres ayant déjà servi

La réutilisation de timbres ayant déjà servi constitue, sans doute, le type de fraude le plus commun. Cette fraude est, d'autre part, la plus ancienne puisque de tels exemples sont connus dès l'apparition du premier timbre, en 1840.

On voit ici (ill. 1) un exemple d'utilisation d'un timbre ayant déjà servi, sur une lettre de Malton (Ontario) du 16 juin 1916 affranchie avec un timbre déjà oblitéré. Mention manuscrite «Stamp already used»

III. 1



41

accompagnée d'une marque linéaire justifiant le retour à l'expéditeur.

Plus moderne, cette lettre (ill. 2) d'origine inconnue affranchie avec une bande de trois timbres à 2¢ (visiblement neufs) et un timbre de 40¢ (découpé d'une enveloppe sur laquelle il a déjà servi). L'affranchissement frauduleux est repéré au centre de tri de Québec. Annulation des timbres au stylo. Apposition de la griffe (rouge): «NON-AUTHORIZED POSTAGE / AFFRAN-



III. 2

CHISSEMENT NON-AUTORISÉ» et dateur de la Sécurité générale. Une pièce fort intéressante.



III. 3

Ce genre d'affranchissement frauduleux génère souvent l'apposition de marques postales inusitées, fort recherchées des collectionneurs. Ici (ill. 3), il s'agit encore d'une lettre retenue par la Sécurité générale.

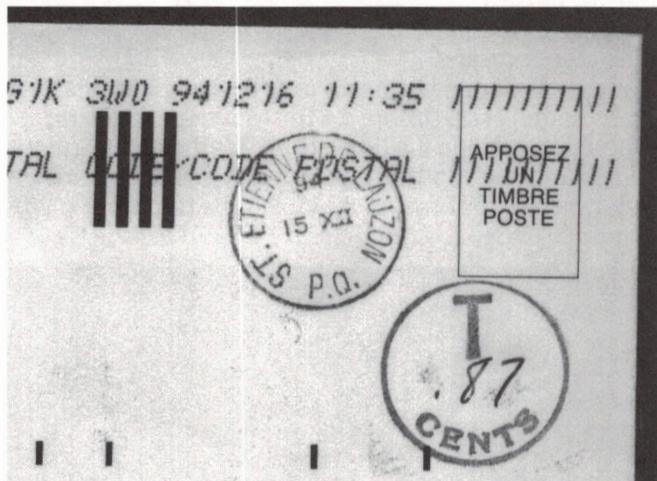
Ou celle-ci (ill. 5), d'origine inconnue et affranchie à 1¢, au lieu de 44¢. Là encore, l'administration des postes fait son travail et la taxe au départ 87¢.

rale pour analyse; le timbre de 43¢ semblant avoir déjà servi. Après examen, la validité du timbre est reconnue: apposition du cachet «CANADA POSTAGE PAID PORT PAYÉ». Annulation par le dateur de la Sécurité générale initialisé par le commis responsable.

2. Affranchissement absent ou insuffisant

Le moyen le plus simple de tromper la poste, ou, du moins, de tenter de la tromper, consiste à mettre à la poste une lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie. Cette fraude peut, bien évidemment, être faite en toute impunité, suite à une simple étourderie, mais elle peut aussi être volontaire. Ne nous faisons pas l'avocat du diable !

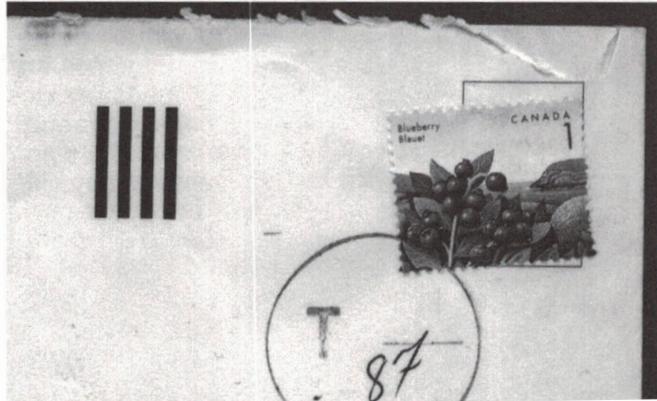
42



ILL. 4

À preuve, cette lettre de St-Étienne de Lauzon (Québec) (ill. 4), datée du 15 décembre 1994, postée sans affranchissement. Taxée au départ 87¢. Bien entendu, l'expéditeur a pu, par étourderie, oublier d'affranchir son enveloppe. Par contre, il a pris garde de ne pas mettre d'adresse de retour. L'on sait que désormais, les Postes acheminent à destination le courrier non affranchi ou insuffisamment affranchi, et que la perception de la taxe est effectuée sur une base volontaire...

ILL. 5

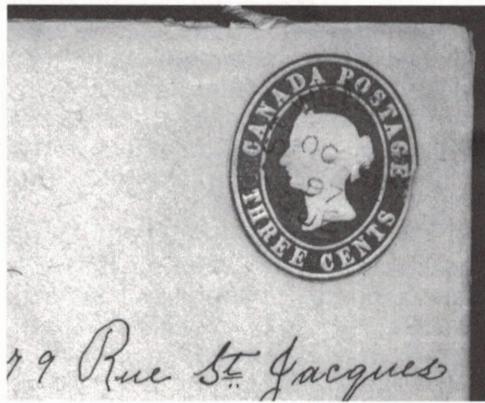


3. Tout pour affranchir

Depuis fort longtemps, certains petits malins, ou ne serait-ce pas de pauvres bougres trop démunis pour affranchir une lettre, ont utilisé toutes sortes de trucs pour faire croire que leur courrier était bien affranchi.

Le summum de la malhonnêteté consiste donc à utiliser n'importe quoi qui peut ressembler à un timbre-poste. Ce genre de supercherie, évidente, n'est pas très efficace, surtout depuis l'avènement des trieurs-lecteurs optiques fonctionnant avec les bandes de phosphore.

À titre d'exemple, cet entier postal découpé (probablement d'une enveloppe) (ill. 6) et recollé sur lettre (6 octobre 1897) à la place d'un timbre-poste (malheureusement invisible sur la photographie). Le maître de poste de St-Wencelas n'a pas décelé la supercherie, et n'a donc pas taxé la lettre en conséquence.



ILL. 6

Farfelu, et sans doute peu honnête, l'auteur de cette lettre de Châteauguay (Québec) (ill. 7), datée du 15 septembre 1978, affranchie avec une étiquette sans valeur postale. La lettre est taxée à 28¢ à son arrivée à Montréal.

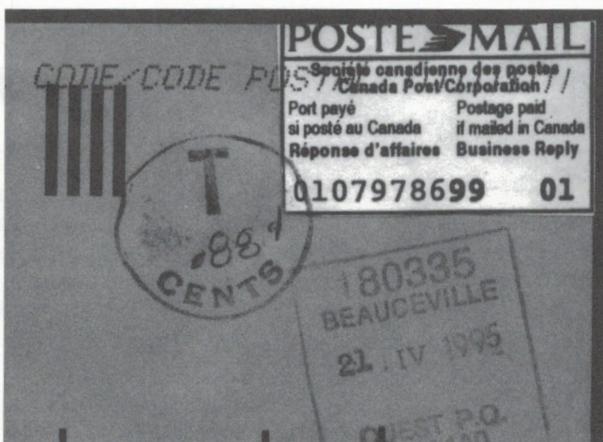


ILL. 7



III. 8

Ici (ill. 8), l'on ne peut accuser l'auteur de malvaillance ! L'enveloppe est datée de Québec le 7 septembre 1990 et affranchie par un timbre de 38¢; un affranchissement complété par une pièce de monnaie de 1¢, pour un total de 39¢: le compte y est ! Un véritable paiement en numéraire ! Le fait curieux est que la fraude n'a pas été décelée...



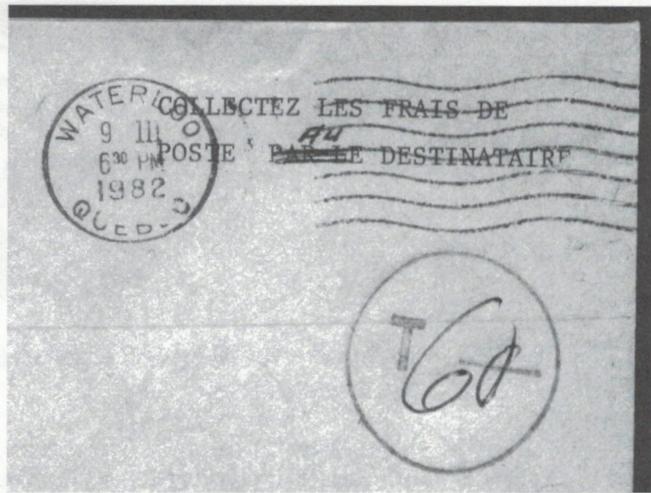
III. 9

La réutilisation frauduleuse d'une enveloppe avec permis postal est aussi un phénomène assez répandu, puisque fort simple. Cette lettre (ill. 9) a été affranchie d'une découpe de permis postal, prélevée d'une enveloppe. La fraude est repérée au bureau de poste de départ (Beaucheville, 21 avril 1995), et la lettre, taxée du double de l'insuffisance d'affranchissement, soit 88¢.

Enfin, je terminerai par une lettre (ill. 10) qui nous prouve que son auteur ne manquait pas d'humour. Adressée au bureau de l'assurance-chômage de Granby, le pauvre bougre sans emploi, et sans doute sans le sou, a pensé que, dans sa condition, l'État devait affranchir sa lettre puisqu'il a inscrit, à la place du timbre: «COLLECTEZ LES FRAIS DE POSTE AU DES-TINATAIRE», ce qui a dû être fait !

Conclusion

Avec l'avènement du tri et de l'oblitération automatiques du courrier, qui bien sûr coïncident avec une augmentation du volume du courrier, la vérification des affranchissements et l'annulation des timbres ont



III. 10

peu à peu été mécanisés. Or, la machine n'est pas infaillible.

Bien qu'il s'agisse de cas isolés, les pertes subies par les administrations postales sont importantes. Au Canada, les fraudes postales occasionnent un manque à gagner de l'ordre de 50 millions de dollars par année, et cette fraude s'organise à des échelons de plus en plus importants. Ces pièces revêtent un caractère de curiosité pour les philatélistes, mais une source d'irritation pour les administrations postales. Seule l'amélioration des machines, ou le recours à un personnel important et conscientieux, permettrait d'enrayer ce phénomène.

Pour l'instant, nous, philatélistes et marco-philalistes, continueront à les collectionner avec amour. **Et je serais très intéressé que les lecteurs de Philatélie Québec me fassent part de leurs trouvailles.**

P O T P O U R R I

Oubli

Un récent numéro du mensuel français *Timbroloisirs* contenait un article sur la thématique des carnavales à travers le monde. On y recensait bien sûr le Carnaval de Rio, celui de Venise, ou des Gilles en Belgique... mais pas un mot sur le Carnaval de Québec, pourtant mondialement connu et fort couru en février. C'était d'autant une occasion de loupée que le Canada consacrait l'un de ses plus beaux timbres à cet événement, le 1 er février 1979. Un timbre qui, par ailleurs, est fort intéressant sur le plan des nombreuses variétés qu'il a générées.